



Bureau communautaire
24 juin 2021
Salle Edgar Faure – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 18 juin 2021

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, J.M Daubigney N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, S. Calinon, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J.Y Roy, D. Troncin.

Excusés : C. Bourgeois-République, J.B Gagnoux, J.P Lefèvre, J. Péchinot.

Date d’affichage : 02 juillet 2021

GRAND DOLE

Communauté d’agglomération

Place de l’Europe
BP458 – 39109 DOLE Cedex
Tél. 03.84.79.78.40
Fax. 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB38/21

Objet

Attribution d’une subvention à l’association Union Motocycliste Doloise pour l’électrification du site de motocross à Authume

Dans le cadre de sa politique de promotion et de développement du territoire, la Communauté d’Agglomération du Grand Dole a décidé de soutenir l’association Union Motocycliste Doloise (UMD) pour l’électrification du site de motocross de la Combe aux loups à Authume.

Compte tenu de la participation active de l’association et de la nécessité de raccorder électriquement le site pour l’organisation de compétitions, il est ainsi proposé à la Communauté d’Agglomération du Grand Dole de verser une subvention exceptionnelle à l’association UMD d’un montant de 32 522.16€ équivalent à celui du devis Enedis, incluant le paiement de l’acompte à la commande sur justificatif pour un montant de 7 252.44€.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l’unanimité :

- **ACCORDENT** une subvention d’un montant de 32 522.16€ à l’association Union Motocycliste Doloise pour l’électrification du site de motocross situé à La Combe aux Loups à Authume,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 24 juin 2021
Le Président,

